Acte déposé le

16 JUIL. 2012

au Tribunal de commerce de Poitiers

TRIBUNAL DE COMMERCE DE POITIERS 86036 VIENNE

SAS « ABATTOIRS MELUSINS »

SAS au capital de 100 000 €
Siège social : « Le Pré Guichard »
86600 - LUSIGNAN

RCS Poitiers n° 323 962 423

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE
DU 29 JUIN 2012

L'an deux mil douze, le 29 juin à 19 heures, la société « AUBURTIN » au capital de 150 000 €, dont le siège social est à Saint Germier (Deux-Sèvres), Route de Sanxay, Le Cloudy et L'Epine, immatriculée au RCS de Niort sous le n° 323 622 241, actionnaire unique de la société « ABATTOIRS MELUSINS », société par actions simplifiée au capital de 100 000 €, dont le siège social est à Lusignan (Vienne) Le Pré Guichard, immatriculée au RCS de Poitiers sous le n° 323 962 423, représentée par Monsieur Philippe AUBURTIN,

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital de 57 500.00 € pour le porter de 100 000.00 € à 157 500.00 €, par voie d'incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée par voie d'élévation du nominal des actions existantes qui est ainsi porté de 22.22 € à 35.00 €.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, l'associé unique décide de compléter ainsi qu'il suit l'article 8 des statuts de la société.

« Article 8 – Capital social

Par assemblée extraordinaire du 29 juin 2012, le capital social a été augmenté de la somme de 57 500.00 € prélevé sur les «autres réserves » les plus anciennes pour être porté de 100 000.00 € à 157 500.00 €, la valeur nominale de la part étant portée de 22.22 € à 35.00 €.

La répartition et le nombre de parts sociales restent inchangées ».

TROISIEME DECISION

L'actionnaire unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce qui précède, a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le représentant de l'associé unique.

Enregistré à : S.I.E. DE POITIERS SUD
Le 09/07/2012 Bordereau n°2012/1 083 Case n°49 Ext 3765
Enregistrement : 375 € Pénalités :
Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros
Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros
L'Agent administratif des finances publiques

L'Agent de Constatation Principal
Mme Bernadette PRINZIVALLI

L'actionnaire unique représenté par Monsieur Philippe AUBURTIN
Signature

Greffe du Tribunal de Commerce de Poitiers : dépôt N°2486 en date du 16/07/2012